

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE

Part S (C/D) - Code ISIN : FR0007496039/ Part A (C) - Code ISIN : FR0013499191 / Part I (C) - Code ISIN : FR0013504842

Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP

I – OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

► **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE est double :

- Créer ou préserver de l'emploi en France, à travers l'analyse d'Eiffel Investment Group des sociétés sélectionnées, et
- Surperformer à long terme l'indicateur composite de référence suivant : 10% CAC MID & SMALL DIV REINVESTIS + 25% SBF 120 DIV REINVESTIS + 65% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE EX-FINANCIALS.

Des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) sont intégrés dans le processus de sélection et d'analyse des titres dans le but de l'enrichir et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indicateur composite suivant est un indicateur représentatif de la gestion du FCP HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE et pourra être retenu comme élément d'appréciation de la performance a posteriori : 10% CAC MID & SMALL DIV REINVESTIS + 25% SBF 120 DIV REINVESTIS + 65% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE EX-FINANCIALS.

► **Indicateur de référence** : 10% CAC MID & SMALL DIV REINVESTIS + 25% SBF 120 DIV REINVESTIS + 65% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE EX-FINANCIALS.

► **Stratégie d'investissement** : La gestion du FCP se fait au travers d'une gestion active et flexible sur les marchés actions, de taux et de crédit, fondée sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 50% de l'actif net en actions d'un ou plusieurs marchés de toute capitalisation. La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ». Les sociétés sélectionnées sont des sociétés offrant des perspectives de revalorisation significatives à moyen ou à long-terme au regard de leur valeur et/ou de leurs qualités fondamentales.

Dans ce cadre, le fonds est en permanence investi à hauteur d'au moins 50% et jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, principalement sous forme d'obligations cotées sur des marchés d'instruments financiers (instruments du secteur public et privé). Le gestionnaire dispose de moyens internes

d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner un titre et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation. Toutefois, les limites d'investissement en matière de rating du portefeuille exposé en produits de taux sont les suivantes :

- 70% minimum en titres de notation supérieure ou égale à BBB-/Baa3 ;
- 10% maximum en titres à caractère spéculatif de notation minimale BB-/Ba3 ;
- 20% maximum de titres de créance non notés

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA français ou européens répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM est organisée selon trois axes :

- Une identification rigoureuse de l'ensemble des entreprises de toutes capitalisations et de tous secteurs qui, selon l'analyse d'Eiffel Investment Group, créeront ou maintiendront de l'emploi en France ;
- Une analyse intégrant des données extra financières (Environnement, Social/Sociétal, et de qualité de Gouvernance) ;
- Une analyse économique et financière approfondie.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres – « stock picking ». Les sociétés sélectionnées respectent des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et sont attrayantes grâce à leurs efforts d'amélioration des bonnes pratiques.

L'approche ESG mise en œuvre (approche Best In Universe) s'articule autour de 3 volets : une exclusion sectorielle de secteurs controversés, une analyse et un suivi des controverses des entreprises sélectionnées, et une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaia Rating (Ethifinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties prenantes externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués : l'indépendance du conseil d'administration, la mixité dans les effectifs, ou encore les émissions de gaz à effet de serre. Les détails de la politique ESG sont détaillées dans le prospectus du fonds et dans son Code de Transparence, disponibles sur le site de la Société de Gestion www.eiffel-ig.com.

Au minimum 90% des investissements sont couverts par l'analyse ESG.

L'équipe de gestion exclut de l'univers d'investissement initial les entreprises dont la notation ESG globale et la notation Sociale se situent en dessous de 40/100. L'univers d'investissable est réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers d'investissement initial du fonds.

Une politique d'engagement actionnariale et de vote complète l'approche ESG. Elle vise à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable.

Le FCP peut également intervenir sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou organisés ou de gré à gré, français et étrangers, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture aux risques action, indice, taux crédit et change ; Dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le risque de change du FCP est accessoire.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence.

► **Affectation du résultat** : L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les capitalise et/ou distribue pour les parts de capitalisation et/ou distribution (C/D).

► **Durée minimum de placement recommandée** : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

► **Modalités de souscription et de rachat** : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 11 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur le cours de clôture du jour de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 11 heures sont répondues sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

► **La valeur liquidative est calculée hebdomadairement**, le vendredi ou le jour précédent en cas de jours fériés légaux et jours de fermeture du marché boursier Euronext Paris. En outre, une valeur liquidative supplémentaire est calculée le dernier jour de bourse de chaque mois.

II - PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



► **Signification de cet indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
- Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.
- La catégorie 4 de risque reflète l'exposition du fonds aux marchés d'actions et d'obligations dans lesquels il est investi.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds calculé sur 5 ans depuis sa création et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

► **Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :**

Risque de crédit : la défaillance d'un émetteur ou la dégradation de sa qualité de signature peut faire baisser la valeur liquidative.

Le risque de gestion discrétionnaire : ce risque repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi sur les valeurs les plus performantes.

Le risque de liquidité : en présence de volumes d'échange très faibles, un ordre d'achat ou de vente

peut entraîner d'importantes variations de prix d'un ou plusieurs actifs, pouvant faire baisser la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCP a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM ;

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Opérationnel : le fonds n'est pas garanti en capital.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.

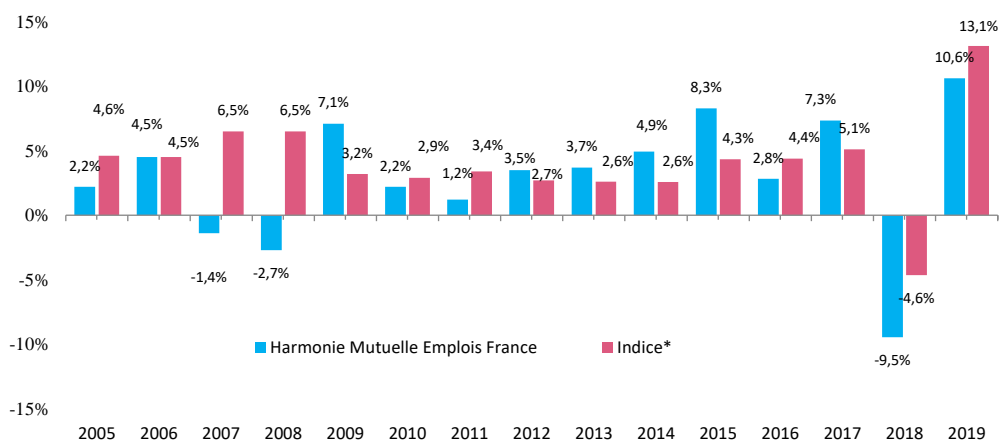
III – FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT		
Droits d'entrée	Parts A (C) : 5% Parts I (C) : Néant Parts S (C/D) : Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant qu'il ne soit restitué, sur la valeur de souscription ou de rachat de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des droits d'entrée et de sortie.
Droits de sortie	Parts A (C) : Néant Parts I (C) : Néant Parts S (C/D) : Néant	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE		
Frais courants	Parts A (C) : 1,9% TTC Parts I (C) : 0,9% TTC Parts S (C/D) : 0,47% TTC	<p>Les frais courants ne comprennent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les commissions de surperformance - les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. <p>Les frais courants prélevés par la Société de Gestion servent à rémunérer les frais d'administration, les frais de gestion financière, et certains frais de commercialisation. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.</p> <p>L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2019 pour la part S. Les « frais courants » des parts A et I sont donnés à titre indicatif, ces parts ayant été créées dans la version du prospectus modifié du 15/03/2020.</p> <p>Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.</p>
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES		
Commission de surperformance	10 % annuel de la surperformance du FCP par rapport à celle de l'actif de référence composite (10% CAC MID & SMALL DIV REINVESTIS + 25% SBF 120 DIV REINVESTIS + 65% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE EX-FINANCIALS). Ces frais respectent les principes détaillés dans le prospectus du fonds.	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM. Les parts A et I ont été créées dans la version du prospectus modifié du 15/03/2020 disponible sur le site internet www.eiffel-ig.com

IV - PERFORMANCES PASSES



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
- HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE a été créé le 3/11/1995 sous la dénomination PREVADIES AVENIR.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EURO.

*L'indicateur a été l'EONIA capitalisé +2,5% jusqu'au 12/12/2014 pour devenir à compter de cette date 35% EURO STOXX NET RETURN INDEX EUR +25% EuroMTS Eurozone Govt Bond Indices (ex-CNO Etrix) toutes maturités + 40 % Markit iBoxx EUR Liquid Corporates Index. Depuis le 15/03/2020, l'indicateur composite est le suivant : 10% CAC MID & SMALL DIV REINVESTIS + 25% SBF 120 DIV REINVESTIS + 65% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE EX-FINANCIALS.

V - INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PwC, représenté par M. Benjamin Moïse

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Eiffel Investment Group, 9 Rue Newton, 75116 PARIS - ainsi que sur le site www.eiffel-ig.com.

D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.eiffel-ig.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Eiffel Investment Group ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (« AMF »).
Eiffel Investment Group est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les détails de la politique de rémunération ainsi que ceux de la politique ESG du FCP sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com, ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/01/2021.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ « U.S. Person ».